



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 21 mars 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 13 mars 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD et M. CARVOYEUR.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, M. BOICHE et M. MECHIN avaient respectivement donné procuration à Mme FAULE, Mme DUQUE, M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI et Mme MAILLARD.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme CHRETIEN-BRION Muriel

N° 2025-043 : AVENANT ESPACE SOCIAL DES VAUX D'YONNE – MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL :

Vu la délibération en date du 7 décembre 2023 adoptant une convention de mise à disposition de personnel de l'Espace Social à la Ville de Clamecy pour assurer la coordination de l'accueil périscolaire,

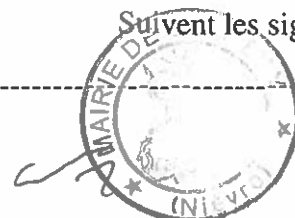
Vu la nécessité de revoir les modalités financières de cette mise à disposition compte tenu de l'évolution des rémunérations et des classifications des salariés de l'établissement,

Considérant les nouvelles bases proposées par l'Espace Social des Vaux d'Yonne,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant N° 1 à la convention de mise à disposition de personnel par l'Espace Social des Vaux d'Yonne sur la base du taux horaire de 19,32 € à compter du 1^{er} août 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et les pièces se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire